

# NAO

## Négociation Annuelle Obligatoire

Objectif : Construire une stratégie de négociation

Organisation et déroulement des négociations :

- Initiative de la négociation et convocation,
- Composition de la délégation syndicale,
- Calendrier des négociations,
- Informations à transmettre, documents obligatoires, BDES,
- Formalisation des réunions,
- Loyauté et bonne foi des 2 parties,
- Consultation du comité d'entreprise et du CHSCT.

Les thèmes obligatoires :

- Salaires effectifs,
- Durée effective de travail et organisation du temps de travail,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- Evolution de l'emploi,
- GPEC,
- Pénibilité,
- Prévoyance,
- Epargne salariale,
- Conditions d'accès et de maintien dans l'emploi et la formation professionnelle des salariés âgés.

Les thèmes facultatifs :

- Droit d'expression des salariés,
- Formation professionnelle,
- Réduction du temps de travail.

Issue des négociations, les formalités :

- Désaccord,
- Accord.

Durée : 1 journée

